

Débat d'orientation budgétaire 2020



Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Sommaire

Budget Principal

- I. Un rappel du cadre légal
- II. La situation économique et budgétaire
- III. La situation financière de la commune d'Aire sur l'Adour
- IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2020

Budget Annexe « Les Garages »

Budget Annexe « Lotissement Les Chênes »

I. Un rappel du cadre légal

Promulguée le 7 août 2015, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le rapport doit présenter :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le débat doit donc permettre aux élus locaux de discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets.

Il vise également à permettre aux élus municipaux et aux aturins de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune d'Aire sur l'Adour, et les contraintes auxquelles elle est et sera confrontée.

Le ROB 2020 s'inscrit dans un contexte international

II. La situation économique et budgétaire

A – Conjoncture internationale et nationale

L'année 2019 a été caractérisée par des incertitudes politiques et géopolitiques (guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, absence d'accord sur le Brexit, imbroglio politique au Royaume-Uni, montée des populismes,...). Les incertitudes et la mise en place de taxe sur les importations ont déjà eu une incidence sur la croissance avec un ralentissement du PIB mondial de 3,7 % en 2018 à 3 % en 2019.

L'année s'est toutefois clôturée sur une amélioration et des perspectives plus favorables pour le commerce mondiale.

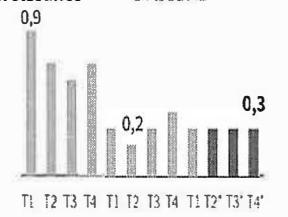
Après une reprise de la croissance dans la zone euro au 1^{er} trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au 2^{ème} et 3^{ème} trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au 4^{ème} trimestre.

Après avoir ralenti de 1,9 % en 2018 à 1,2 % en 2019, la croissance du PIB en zone devrait atteindre 0,8 % en 2020, essentiellement en raison de la faiblesse de la croissance allemande (0,5 % en 2019 et 2020).

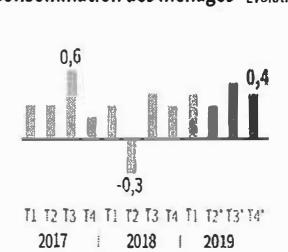
En France, suite à un contexte économique international défavorable et des dépenses annoncées en réponse au mouvement des gilets jaunes, le ministre de l'Economie et des finances a abaissé sa prévision de croissance économique pour 2020. Ce scénario prévoyait une croissance ramenée à 1,3 % en 2020 contre 1,4 % initialement prévue. Mais l'impact du coronavirus sur la croissance française sera important. Et la croissance de 1,3 % en 2020 n'est plus envisagée. Les experts parlent même de récession avec une baisse de la croissance de 11 %.

Les prévisions de l'Insee

Croissance En % du PIB



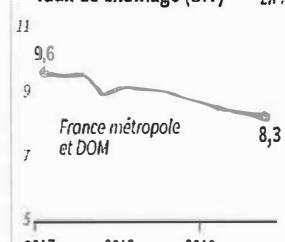
Consommation des ménages Évolution en %



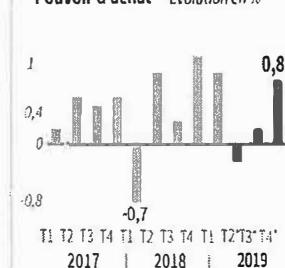
Source : Insee

*Prévisions

Taux de chômage (BIT) En %



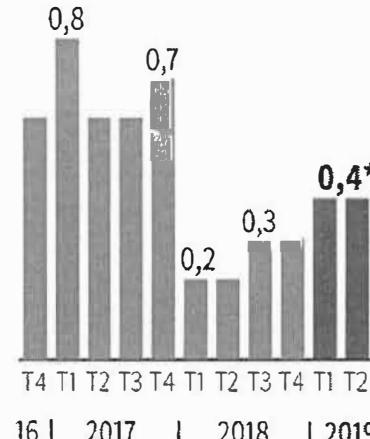
Pouvoir d'achat Évolution en %



© AFP

Croissance française

Évolution trimestrielle du PIB en %

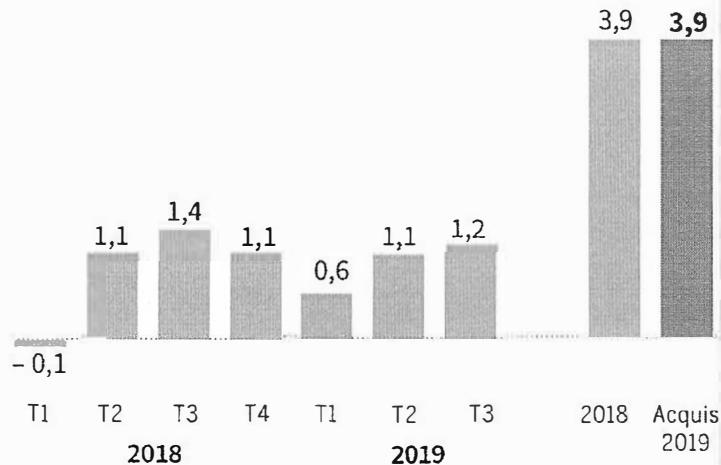


Source : Insee *prévisions

© AFP

L'investissement des entreprises

VARIATION TRIMESTRIELLE DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES, EN %



INFOGRAPHIE LE MONDE

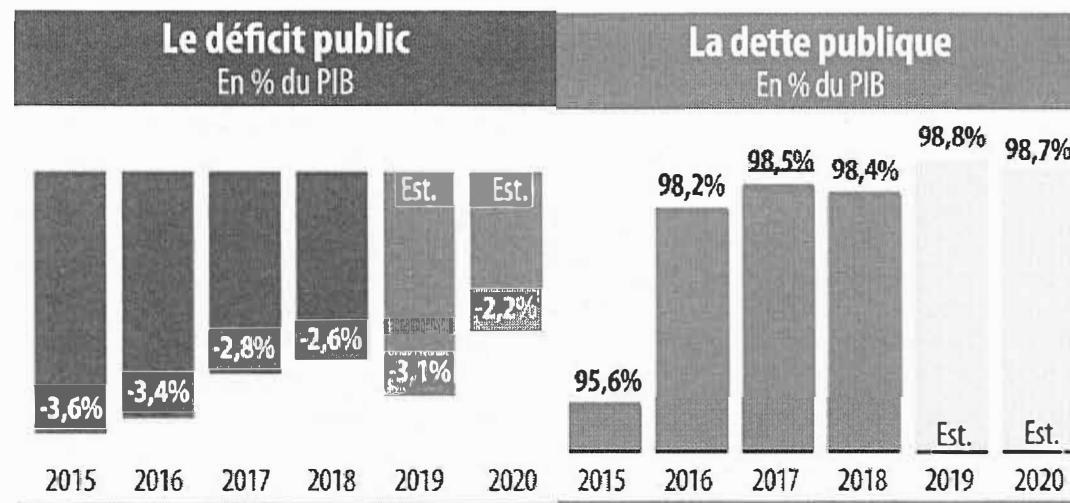
SOURCE : INSEE

L'endettement de la France s'aggrave toujours un peu plus

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht (ou dette publique notifiée), c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.

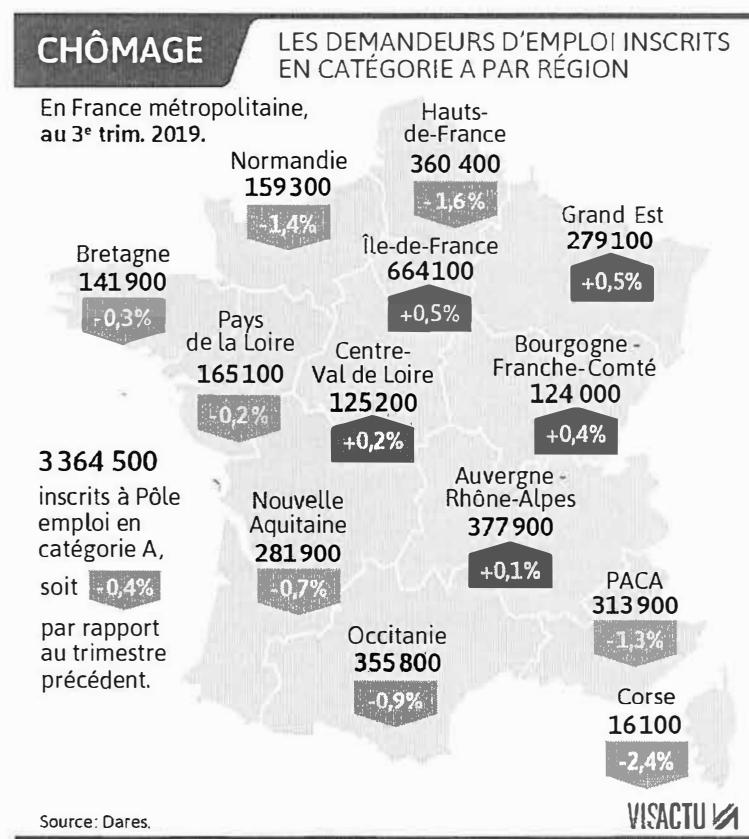
A ne pas confondre avec le déficit public qui correspond au besoin de financement des administrations publiques.

La dette devrait reculer légèrement à 98,7 % du PIB (soit - 0,2 %) après un bond à 100,4 % à la fin du 3^{ème} trimestre 2019. La dépense publique va donc croître en 2020.



Un taux de chômage qui baisse légèrement

La France redevient donc plus compétitive pour les investisseurs. Elle serait liée aux créations nettes d'emplois (différence entre les emplois créés et détruits). Etabli à 8,5 % de la population active, le taux de chômage a atteint depuis 2009 selon l'Insee son plus bas niveau.).



B - Un contexte législatif qui impacte directement les collectivités territoriales

La LFI 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Elle porte principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités. A l'instar des années précédentes, cette LFI distille son lot d'ajustements ou de mesures corrective à caractère le plus souvent technique. Ainsi, il n'y a pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

➤ *Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales :*

- Les dotations d'investissement restent inchangées.
- La stabilité des concours financiers de l'Etat.
- Le gel de la DGF.
- Création d'une dotation budgétaire pour compenser les frais liés à la protection du maire et des élus.

➤ *La fiscalité :*

- Suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement :

- 2018 à 2020 : dégrèvement progressif pour 80 % des ménages (30 % en 2018 ; 65 % en 2019 ; 100 % en 2020)
- 2021 à 2022 : exonération progressive pour les ménages restant (30 % en 2021 ; 65 % en 2022)
- A compter de 2023 : suppression de la TH

- La Taxe sur les Propriétés Bâties des départements est transférées aux communes. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.

➤ *La Fonction Publique Territoriale :*

- Dans le cadre de la réforme des retraites en cours, le décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014 a fixé une augmentation progressive, de 2015 à 2020, des différents taux de cotisations patronales et salariales CNRACL.
- Poursuite de la mise en place du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).
- L'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires est applicable aux fonctionnaires et aux agents contractuels de la fonction publique.



La LFI 2018 a instauré l’automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L’entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, a déjà fait l’objet d’un report au 1^{er} janvier 2020 dans la LFI 2019.

Afin d’assurer sa neutralité budgétaire de cette automatisation, sa mise en œuvre est à nouveau reportée d’un an (1^{er} janvier 2021).

III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Quelques éléments essentiels de la situation financière :

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2019 se situent à 5,96 M€ contre 5,82 M€ en 2018.

Plusieurs chapitres comptables en augmentation (les impôts et taxes, les dations et subventions, les travaux en régie, les produits exceptionnels).

➤ Une « stagnation » des impôts « Ménages »

Année	Impôts « Ménages » (TH, TFB, TFNB)	Evolution des Impôts « Ménages » en valeur	Evolution des Impôts « Ménages » en pourcentage
2014	3 191 347 €	+ 31 763 €	+ 1 %
2015	3 383 023 €	+ 191 676 €	+ 6 %
2016	3 313 877 €	- 69 146 €	- 2,04 %
2017	3 324 561 €	+ 10 684 €	+ 0,32 %
2018	3 352 702 €	+ 28 141 €	+ 0,85 %
2019	3 428 656 €	+ 75 954 €	+ 2,27 %

- La taxe sur la consommation finale d'électricité a diminué (116 030 € en 2019 contre 147 899 € en 2018).
- Les droits de mutation à titre onéreux ont très fortement augmenté cette année (260 787 € en 2018 contre 198 431 € en 2018 soit + 31,42 %).
- Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF reçue	975 396	945 359	877 387	750 385	626 407	557 505	537 210	524 554
Evolution de la DGF en valeur		- 30 037	- 67 972	- 127 002	- 123 978	- 68 902	- 20 295	- 12 656
Evolution de la DGF en %		- 3,07	- 7,19	-14,48	- 16,52	-11 %	- 3,64 %	- 2,36 %

➤ Une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSR reçue	312 364	338 827	343 548	369 538	387 907	416 629	431 036	461 503
Evolution de la DSR en valeur		+ 26 463	+ 4 721	+ 25 990	+ 18 369	+ 28 722	+ 14 407	+ 30 467
Evolution de la DSR en %		+ 8,47	+ 1,39	+ 7,57	+ 4,97	+ 7,40	+ 3,34	+ 7,07

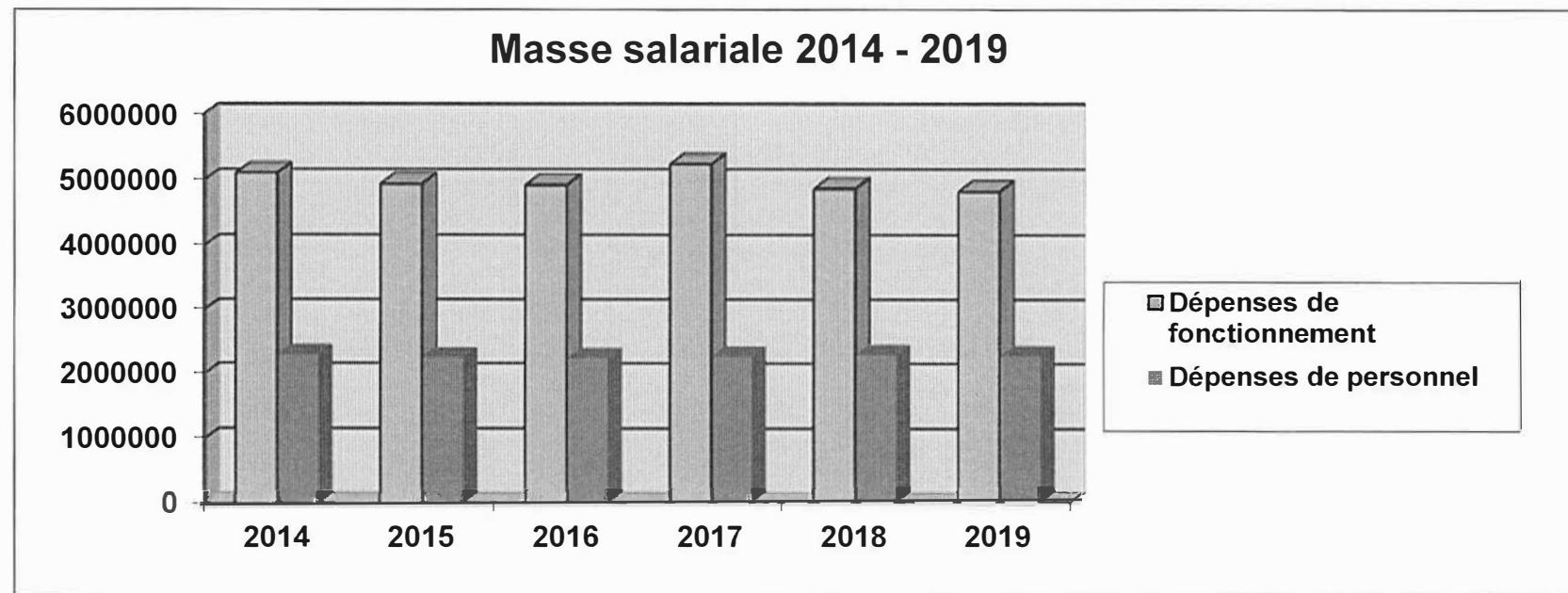
➤ Une diminution de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DNP reçue	23 407	28 088	33 706	40 447	48 536	47 048	42 343	50 669
Evolution de la DNP en valeur		+ 4 681	+ 5 618	+ 6 741	+ 8 089	- 1 488	- 4 705	+ 8 326
Evolution de la DNP en %		+ 20	+ 20	+ 20	+ 20	- 3,07	- 10	+ 19,66

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2019 stagnent par rapport à l'année précédente. Elles se situent à 4,83 M€ contre 4,87 M€ en 2018.

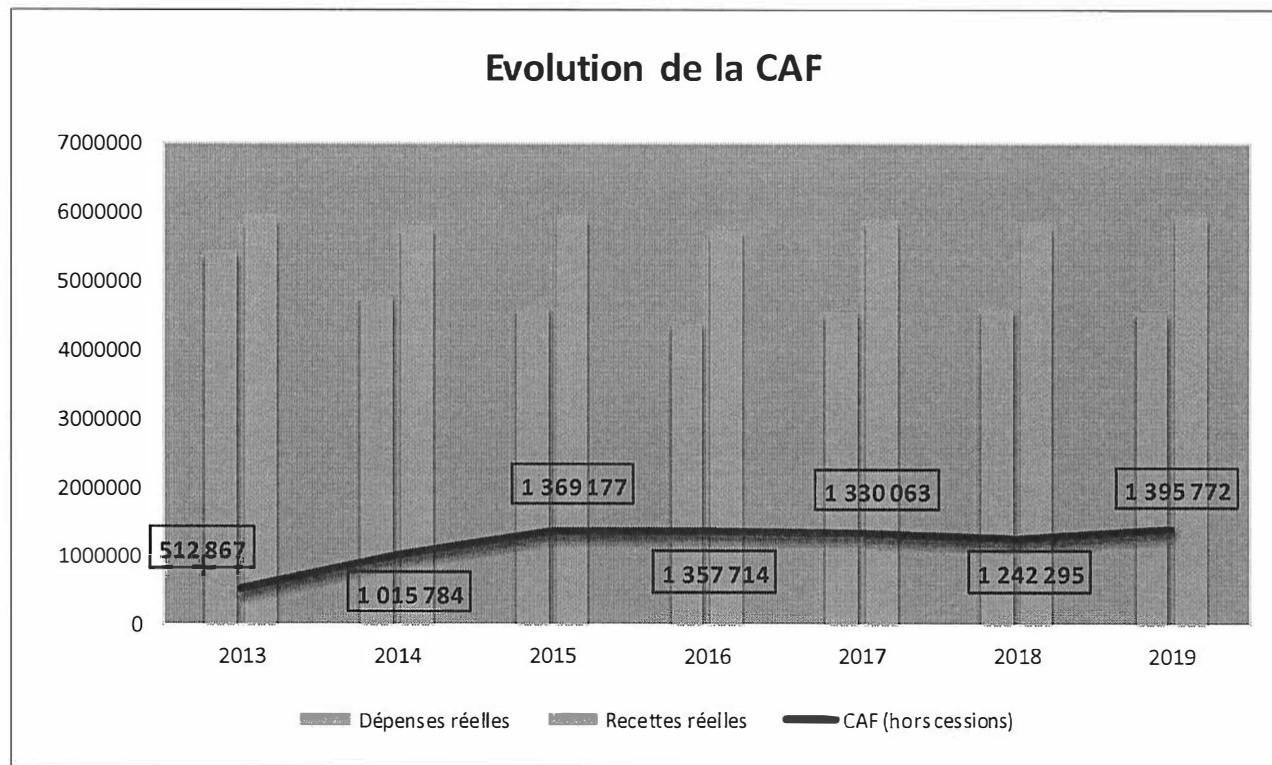
On peut noter une légère hausse des charges à caractère général (+ 2,47 %), mais des baisses des charges de gestion courante, des charges financières. Les charges de personnel restent stables (- 17 151 €).



3) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (appelé aussi épargne brute) est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Le solde dont dispose la collectivité sert à financer à la fois le remboursement en capital de la dette (équilibre réel) et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir.

La capacité d'autofinancement de la commune diminue très légèrement cette année.



4) L'investissement

La commune a investi en 2019 pour 2,51 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 3,32 millions d'euros. En effet, de nombreux travaux sont en cours de réalisation et n'ont pu faire l'objet de facturation sur l'exercice 2019. Il s'agit notamment des fonds de concours du Sydec et de la Communauté de Communes, les travaux à l'Hôtel de Ville, les travaux de l'ouvrage de la Minute, la démolition du garage Lahet, les travaux dans le cadre de l'Ad'Ap, ...

La commune a perçu 3,98 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 1,23 millions d'euros. Il s'agit notamment de l'aménagement du giratoire de Conjoli, subventions au titre de la rénovation de l'Hôtel de Ville, du fond de concours de la rue René Méricam...

La commune a perçu d'importantes recettes au titre des subventions (+ 313 978 € soit + 142,23 % par rapport à l'année précédente), du FCTVA (+ 102 168 € soit + 49,64 % par rapport à 2018).

5) Un endettement maîtrisé

La structure de la dette de la commune est saine :

- 22 produits répartis entre 5 prêteurs (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Banque Postale et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique) ;
- 100 % en taux fixe et en catégorie « 1A » de la Charte GISSLER ;

En 2019, la commune a contracté un emprunt de 320 000 euros. L'encours de la dette diminue régulièrement et significativement.

Alors qu'il dépassait les 9,34M€ en 2011, il est à 5,16 M€ au 31 décembre 2019.

La capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité. Ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes.

La capacité de désendettement de la commune d'Aire sur l'Adour est de 4,5 ans au 31 décembre 2018.

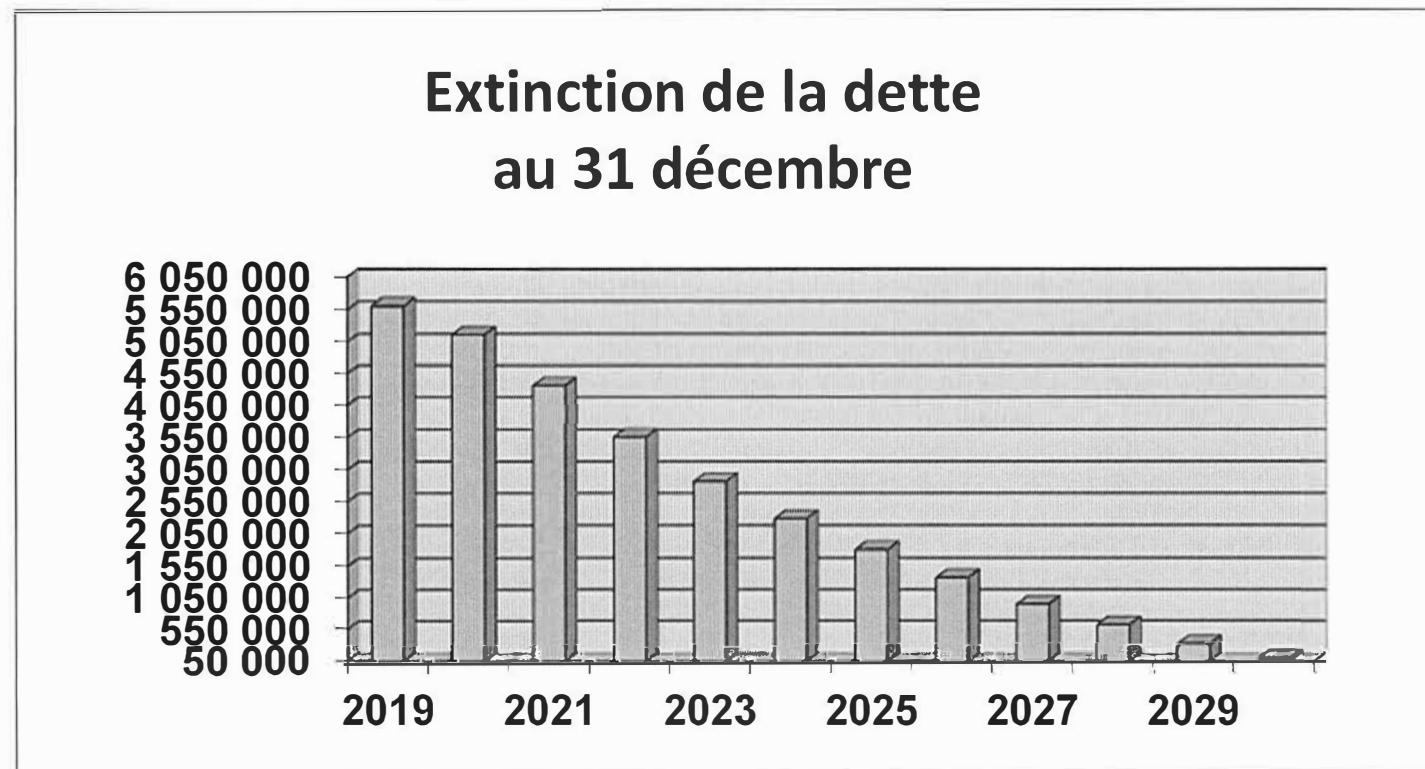
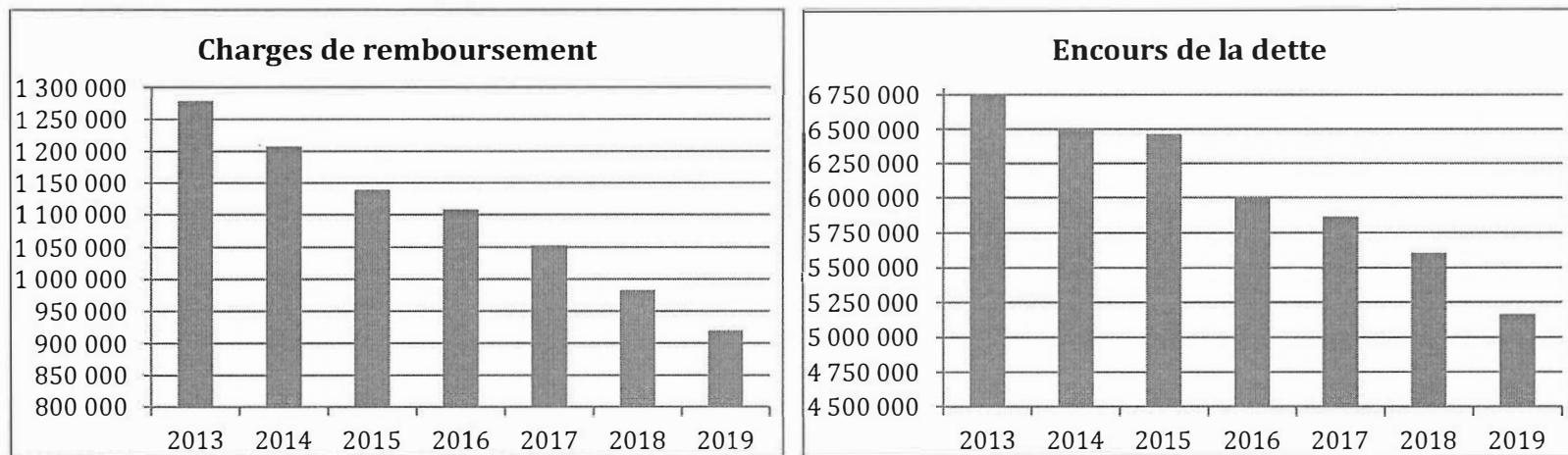
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de dette au 31/12 (en euros)	6 743 962	6 491 129	6 464 967	5 991 977	5 864 617	5 604 368	5 164 419
Capacité d'autofinancement (CAF)	512 867	1 015 784	1 369 177	1 357 714	1 330 063	1 242 295	1 395 772
Capacité de désendettement en nombre d'années	13,15	6,39	4,72	4,41	4,41	4,51	3,70

Encours de la dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuité en capital	995 122	932 833	886 161	872 990	847 360	800 249	759 950
Annuité en intérêt	284 220	274 932	252 381	234 846	204 870	181 998	160 310
Annuité totale	1 279 342	1 207 765	1 138 542	1 107 836	1 052 230	982 247	920 260
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	6 743 962	6 491 129	6 464 967	5 991 977	5 864 617	5 604 368	5 164 419
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement) <i>Nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources</i>	1,10	1,12	1,08	0,99	0,93	0,96	0,87

Charges de remboursement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de remboursement (en euros)	1 279 342	1 207 765	1 138 542	1 107 836	1 052 230	982 247	920 260



IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2020

Objectifs :

- Maintien d'un service public de qualité au service des Aturins avec les équipements et le personnel nécessaires
- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité dite « communale »
- La réduction des dépenses non essentielles (un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes)

Moyens :

- Rationalisation des dépenses
- Optimisation de la gestion de la masse salariale

Préparer l'avenir :

- Mise aux normes des établissements recevant du public (AD'AP) ;
- Création toilettes publiques Place du 19 mars 1962 ;
- Cheminement piétons piste cavalière ;
- Amélioration des quartiers (divers chemins, ...).

Ainsi le budget 2020 prendra en compte ces éléments et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune, la mise en œuvre des actions du programme de la municipalité.

Prospective pour l'année 2020 :

- 1.Les recettes de fonctionnement
- 2.Les dépenses de fonctionnement
- 3.Les recettes d'investissement
- 4.Les dépenses d'investissement
- 5.Le recours à l'emprunt et encours de la dette

1. Les recettes de fonctionnement

En matière de recettes, les orientations seront en très légère hausse par rapport aux années précédentes.

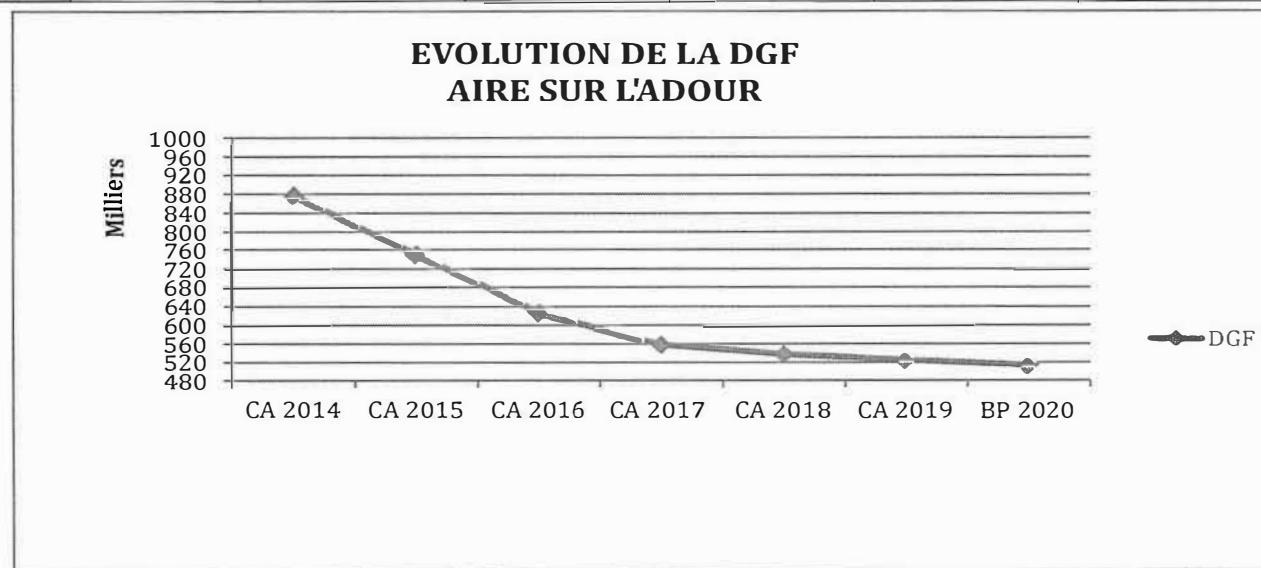
- Les produits de services, du domaine et des ventes diverses pourraient être évalués aux alentours de 142 000 €.

- En matière de fiscalité locale, comme depuis quelques années, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2020.
Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

➤ Concernant les dotations étatiques (DGF, DSR, DNP, DGD,...), l'Etat a notifié à la commune le montant qui lui sera versé en 2020.

Evolution de la DGF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF reçue	877 387	750 385	626 407	557 505	537 210	524 554	514 002
Evolution de la DGF en valeur	- 67 972	- 127 002	- 123 978	- 68 902	- 20 295	- 12 656	- 10 552
Evolution de la DGF en %	- 7,19 %	-14,48	- 16,52	- 11	- 3,64	- 2,36	- 2,01



- Une forte augmentation des transactions immobilières a été constatée en 2019. La commune a enregistré une recette de 260 787 € au titre des droits de mutation perçus par la commune en 2019. Du fait de la pandémie, la commune connaît une baisse importante des transactions. La recette serait de 180 000 € en 2020.
- La taxe sur les déchets devrait être de 90 831 € contre 96 044 € en 2019.
- Il sera également prévu le versement de remboursement de prestations de la part de la Communauté de Communes au titre de l'action des services municipaux dans les domaines communautaires (voirie, espaces verts,...). La recette sera d'environ 110 000 €. Cette recette n'est plus enregistrée sur le chapitre 013 (Atténuation de charges) mais sur le chapitre 70 (Produits de gestion courante).
- Des travaux en régie seront également à prévoir (aménagement locaux de la Protection Civile, travaux paysagers rue Méricam et sur le Rond-Point

dit « Leclerc », mise aux normes cheminement PMR aux ateliers municipaux,...).

➤ Les revenus des immeubles devraient atteindre 370 000 €.

2. Les dépenses de fonctionnement

➤ Les charges à caractère général :

Une augmentation des frais d'électricité est prévue (un problème électrique est survenu au Centre d'animation).

Un cabinet sera mandaté pour effectuer l'étude et apporter une aide suite à la relance du marché de téléphonie (7 000 €).

Des plantations de fleurs sur la ville pour 40 000€.

Des frais seront à prévoir en ce qui concerne l'entretien du patrimoine arboré comprenant le traitement du tigre du platane, l'élagage et les abattages (16 100 €).

Des travaux de réfection de la peinture routière sur les places et parkings de compétence communale (10 000 €).

Des travaux importants seront engagés dans les cimetières (reprise de concessions, ...) pour un montant de 30 000 €.

Des travaux en régie seront également à prévoir : (aménagement locaux de la Protection Civile, travaux paysagers rue Méricam et sur le Rond-Point dit « Leclerc », mise aux normes cheminement PMR aux ateliers municipaux,...)....(48 400 €)

Il sera prévu cette année, des crédits pour la mise en place d'une vidéoprotection.

A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation (CACES, Habilitation électrique, SST, Certiphyto, Certibiocide,...).

» Les charges de personnel :

S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, il n'y aura pas de changements substantiels par rapport à l'année précédente.

Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 5 (1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).

➤ Les charges de gestion courante :

Une augmentation (+10,62% par rapport à 2019) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année.

Le montant 2020 sera de 106 985,88 € contre 96 712,17 € en 2019.

Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues. Quant à l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, l'enveloppe sera reconduite.

Les participations à des organismes de regroupement seront prévues (ALPI ; ADACL ; SYDEC ; ...).

➤ Les atténuations de produits :

L'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour devrait être identique à l'année précédente.

3. Les recettes d'investissement

Il conviendra de reporter :

- les restes à réaliser en recettes pour un montant de 1 229 466,20 €
- l'excédent de la section d'investissement 2019 soit 1 460 793,23 €

Cette année les dotations aux amortissements seront de 271 852,18 € et le montant au titre du FCTVA de 271 330 €.

Il est prévu une recette de 120 000 € pour la Taxe d'Aménagement. Une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2019 (1 100 000 €) sera à reporter en recettes d'investissement.

Un virement de la section de fonctionnement de 454 700 € est prévu.

Un emprunt sera contracté cette année pour un montant d'environ 200 000 €.

4. Les dépenses d'investissement

Il conviendra de reporter les restes à réaliser 2019 en dépenses pour un montant de 3 317 139,51 euros.

Il faudra prévoir le remboursement de la dette en capital pour 798 685,57 euros au titre des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2020.

4.1 Travaux et équipements sportifs

Il conviendra de prévoir une somme pour
Les honoraires de maîtrise d'œuvre piste aérodrome.
La création d'un local formation.



4.2 Patrimoine historique et équipements culturels

Des travaux complémentaires pour la statue du pèlerin.
Le remplacement de la chaudière de l'Hôtel de Ville.

4.3 Bâtiments et équipements publics

Les travaux d'accessibilité seront poursuivis.

Une étude sera conduite concernant le projet de la Maison des Associations.

4.4 Equipment des services municipaux

Une somme sera à prévoir pour l'équipement des services :

- Véhicule (5 000 €), fourgon (21 000 €), tracteur, aérateur de sol, mise aux normes des jeux au parc municipal, ...



Des crédits sont prévus pour :

- l'informatisation de la Mairie.

4.5 Amélioration des quartiers

Il conviendra de prévoir des sommes pour :

- divers chemins (28 000 €),
- travaux honoraires rue du Mas (24 000 €),
- la passerelle HLM Guillon 1 (12 000 €),
- la création des toilettes publiques (82 000 €).

4.6 Equipements de sécurité

Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels.

4.7 Environnement

Des crédits seront prévus pour le cheminement piétons de la piste cavalière (110 000 €).

4.8 Subventions d'équipements

Des dépenses seront à prévoir auprès :

- du SYDEC (avenue de Verdun, chemin derrière la Cathédrale, mise aux normes accessibilité du stade, éclairage de l'Hôtel de Ville, ...).



sydec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020 (propositions)
001 Résultat excédent d'investissement reporté	1 467 974	1 460 793
021 Virement à la section de fonctionnement	489 110	474 700
024 Produits des cessions	0	0
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	272 913	271 852
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 246 204	1 491 331
13 Subventions d'investissement	10 000	10 000
16 Emprunts	320 000	200 000
<i>Reports</i>	1 591 095	1 229 466
TOTAL GENERAL	5 397 296	5 138 142

DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020 (propositions)
16 Emprunts	769 950	798 686
20-21-23 Immobilisations	1 449 116	973 917
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	16 000	48 400
<i>Reports</i>	3 162 230	3 317 139
TOTAL GENERAL	5 397 296	5 138 142

ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020 (propositions)
002 Résultat excédent de fonctionnement reporté	59 397	40 010
013 Atténuation de charges	110 000	1 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	16 000	48 400
70 Produits de service	75 257	142 238
73 Impôts et taxes	3 844 989	3 895 421
74 Dotations, subventions et participations	1 340 548	1 407 147
75 Autres produits de gestion courante	372 000	372 000
76 Produits financiers	30	0
77 Produits exceptionnels	500	500
TOTAL GENERAL	5 818 721	5 906 716
DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2019	Budget primitif 2020 (propositions)
011 Charges à caractère général	1 647 045	1 745 650
012 Charges de personnel	2 426 500	2 408 500
014 Atténuation de produits	246 821	246 477
022 Dépenses imprévues	20 000	25 000
023 Virement à la section d'investissement	489 110	474 700
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	272 913	271 852
65 Autres charges de gestion courante	535 012	579 537
66 Charges financières	175 320	149 000
67 Charges exceptionnelles	6 000	6 000
TOTAL GENERAL	5 818 721	5 906 716

Budget annexe « Les Garages »



La commune ne prévoit pas d'engager de travaux particuliers au niveau des garages situés sous le cinéma. Aujourd'hui sur les 14 emplacements, 12 sont loués. Sur les 14, 2 sont trop petits pour être mis en location. Ce budget termine comme chaque année en excédent.

Les prévisions budgétaires 2020 :

Chap	Article	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018		2019		2020
			CA	CA	CA	CA	BP	CA	BP	CA	BP
011	6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	22 138,43	0,00	26 388,02	0,00	28 604,67
	61522	Entretien sur bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	12 000,00
	627	Services bancaires et assimilés			1,46		10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
022	022	Dépenses imprévues					2 600,00		1 600,00		1 600,00
	023	Virement section d'investissement									
65	6541	Créances admises en non valeur			0,00	36,85	100,00	0,00	100,00	0,00	200,00
	658	Charges diverses de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	650,00	0,00	650,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance									
	668	Autres charges financières									
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
		Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	38,31	35 498,43	0,00	38 748,02	0,00	44 564,67
75	752	Revenus des immeubles	4 533,04	4 447,00	4 323,04	4 191,27	3 599,64	3 849,63	3 599,64	4 199,59	4 616,66
	758	Produits divers de gestion courante									
	774	Subventions exceptionnelles									
002	002	Excédent de fonctionnement	14 442,75	18 975,79	23 422,79	27 745,83	31 898,79	31 898,79	35 748,42	35 748,42	39 948,01
		Total recettes de fonctionnement	18 975,79	23 422,79	27 745,83	31 937,10	35 498,43	35 748,42	39 348,06	39 948,01	44 564,67

Budget annexe : Lotissement communal « Les Chênes »

La commune continue la commercialisation de ce lotissement communal (14 lots vendus sur 23 et 2 réservés).

Lotissement communal « Les Chênes ».
12 lots à vendre à Aire sur l'Adour.

Les Chênes

Situés route du Houga,
à proximité immédiate
de la Polyclinique
**dans un secteur
calme et boisé,**
**les lots varié du 769 m²
à 1030 m².**

Ajouts :
Aire sur l'Adour n'est plus
qu'à 35 km de Pau (Aire
centrale à Pau de Verdun
& Pau) et qu'à 1h15 de la
région de Bordeaux.
Aire sur l'Adour
est une ville
qui possède tous les
services nécessaires
dans un environnement
calme et paisible
de qualité, des écoles
de très scolaires...
Bref, une ville qui
compte tout ce qu'il
faut pour éduquer
et éduquer.

Aire sur l'Adour, 1h de la capitale, moins de 1h de Pau
Gers, 33 km d'Aire sur l'Adour - 05 62 11 17 38
courriel : mairie@aire-sur-adour.fr

Les prévisions budgétaires 2020 :

Chapitre	Article	Libellé	2016			2017			2018			2019		2020
			Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM	CA	BP+DM	CA	BP
001	001	Déficit d'investissement reporté					1 841,60	1 841,60						
204	20421	Subventions d'équipement		5 000,00			5 000,00			5 000,00			5 000,00	
16	1641	Emprunts		361 191,89	324 196,00		16 000,00	0,00		16 000,00		333 120,09	324 196,00	57 000,00
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		323 637,12	323 637,12		300 795,52	291 391,99		300 795,52	291 391,99	312 871,43	300 871,43	259 795,52
		Total dépenses d'investissement	0,00	689 829,01	647 833,12	0,00	323 637,12	293 233,59	0,00	321 795,52	291 391,99	645 991,52	625 067,43	321 795,52
001	001	Excédent d'investissement reporté		23 416,03	23 416,03					30 403,53	30 403,53	30 403,53	30 403,53	20 924,09
16	1641	Emprunts		324 196,00	324 196,00						324 196,00	324 196,00		
021	021	Virement section de fonctionnement		43 837,49										
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		298 379,49	298 379,49		323 637,12	323 637,12		291 391,99	291 391,99	291 391,99	291 391,99	300 871,43
		Total recettes d'investissement	0,00	689 829,01	645 991,52	0,00	323 637,12	323 637,12	0,00	321 795,52	321 795,52	645 991,52	645 991,52	321 795,52
011	6015	Terrain à aménager												
	605	Achats de matériel	8 086,14	1 334,00		8 086,14		0,00	8 086,14			1 000,00		3 000,00
	608	frais accessoires sur terrains		30 000,00	25 257,63			1 317,39	0,00	1 317,39		11 000,00		13 043,09
	627	Service bancaire										350,00		350,00
	022	Dépenses imprévues												
66	66111	Intérêts réglés à échéance										9 129,44		9 129,44
023	023	Virement section d'investissement		43 837,49			323 637,12	323 637,12		291 391,99	291 391,99	291 391,99	291 391,99	300 871,43
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		298 379,49	298 379,49							9 479,44		9 479,44
043	608	frais accessoires sur terrains												
		Total dépenses de fonctionnement	8 086,14	373 550,98	323 637,12	8 086,14	324 954,51	323 637,12	8 086,14	292 709,38	291 391,99	322 350,87	310 350,87	316 914,52
70	7015	Ventes de terrains aménagés		58 000,00	0,00		32 245,13	32 245,13		0,00	0,00	0,00	0,00	57 119,00
75	758	Autres produits de gestion courante												
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		323 637,12	323 637,12		300 795,52	291 391,99		300 795,52	291 391,99	312 871,43	300 871,43	259 795,52
043	791	Transfert de charges de gestion courante										350,00		350,00
043	796	Transfert de charges financières										9 129,44		9 129,44
		Total recettes de fonctionnement	0,00	381 637,12	323 637,12	0,00	333 040,65	323 637,12	0,00	300 795,52	291 391,99	322 350,87	310 350,87	316 914,52